

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs,

A cette rentrée 2018, plusieurs changements problématiques s'imposent aux enseignant-es.

Notes au BO et Guide CP

Quatre notes sont parues au BO en avril 2018 sur l'enseignement de la lecture, la grammaire et le vocabulaire, le calcul et la résolution de problèmes. Ces «recommandations» reposent sur une conception mécaniste des apprentissages.

Le «petit livre orange» supposé servir de référence à l'enseignement de la lecture au CP s'inscrit dans cette même logique. En promouvant une méthode syllabique stricte ou le recours indispensable à un manuel, il empêche une réflexion ouverte sur l'enjeu majeur de la compréhension en lecture, difficulté essentielle des écoliers français pointée par les évaluations internationales.

Dans le même esprit, des **ajustements de programmes**, imposés en juillet malgré l'opposition du Conseil Supérieur de l'Education, entrent en vigueur à la rentrée 2018. Consacrés aux fondamentaux «lire, écrire, compter, respecter autrui», ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. L'Éducation Morale et Civique en fait particulièrement les frais : les compétences ne sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves mais dispensées par un enseignement magistral directif. Des repères annuels produits par la DGESCO seront publiés prochainement remettant en cause la progressivité des apprentissages au sein des cycles. Le SNUipp-FSU rappelle avec fermeté que la liberté pédagogique est toujours inscrite dans la Loi. Transformer les enseignants en exécutants ne pourra en aucun cas permettre la réussite des élèves.

Evaluations CP et CE1

Nous devrions entrer dans une «culture de l'évaluation» selon les termes ministériels : des évaluations standardisées s'imposent dans tous les CP et CE1 à cette rentrée, les enseignants sont réduits à appliquer des consignes strictes puis à remonter les réponses des élèves en ligne. C'est la première fois que des évaluations ne seront pas analysées par les enseignants, mais par un logiciel ministériel, qui renverra des «profils» d'élèves et de classes. Le SNUipp-FSU dénonce cette dérive, qui dessaisit les enseignants du travail d'élaboration de leurs outils d'enseignement, en lien avec le travail construit dans les classes.

Le SNUipp-FSU rappelle que les évaluations doivent être au service des enseignants et des élèves et non un moyen de contrôle.

Prime REP+

Sur les 3000 euros promis, 1000€ seront versés au cours du 1er trimestre à tous les personnels affectés en REP+. Les 2000€ restant seraient distribués sous la forme d'une part variable non définie à ce jour mais qui prendrait en compte «la valorisation de l'investissement collectif des équipes» et «la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projet d'école et d'établissement qui y contribue». C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite que le ministre entend mettre en place. Le SNUipp-FSU dénonce cette autre dérive, à laquelle serviront d'ailleurs les évaluations : la mise en concurrence des personnels et des écoles a pourtant montré ses conséquences néfastes dans les pays anglo-saxons. Nous exigeons que tous les collègues perçoivent les 2000 euros promis sans en passer par ce management destructeur.

Résultats CRPE

Les résultats de l'admissibilité du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) arrivés en fin d'année scolaire dans l'ensemble des académies confirment une crise de recrutement qui perdure et frappe durement certaines académies. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à prendre des mesures concrètes.

Dans deux académies, le nombre d'admissibles est même inférieur aux postes mis au concours. Pour Créteil, il y a 1 359 admissibles pour 1 450 postes. À Versailles, 1 675 admissibles pour 1 700 recrutements. 116 recrutements manquent donc à l'appel pour ces académies avant même les résultats définitifs du concours préfigurant une nouvelle crise. De nouveau il va falloir faire appel à des contractuels.

Une situation récurrente depuis 2013

Depuis cinq ans, tous les CRPE ont été marqués par des recrutements non effectués et au total 2 796 recrutements n'ont pu se réaliser à l'issue des épreuves d'admission. Cette crise a des causes multiples : élévation du niveau de recrutement sans mesures favorisant l'accès à tous (pré-recrutements, aides sociales...), rémunération insuffisante mais aussi conditions d'entrée et d'exercice du métier difficiles.

Des solutions sont à mettre en œuvre d'urgence.

Pour rendre le métier attractif, le SNUipp-FSU demande des mesures ambitieuses de pré-recrutement dès l'entrée à l'université, mais sans utilisation des pré-recrutés comme moyens d'enseignement, une réelle amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier des nouveaux enseignants, ainsi qu'une revalorisation salariale. Il y a urgence, car il en va de la qualité du service public d'Éducation due à tous les élèves sur l'ensemble du territoire. Le syndicat demande au ministère de faire en sorte qu'aucun poste ne soit perdu à la rentrée 2018.

Dans l'académie de Créteil, le SNUipp-FSU 93 revendique dès maintenant l'organisation du concours supplémentaire en 2019.

CVEC

Conséquence de la loi ORE relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants », un nouvel article a été créé dans le Code de l'éducation, instituant une Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 90€.

Certaines catégories d'étudiant-es peuvent être exemptées du paiement mais les fonctionnaires-stagiaires qui suivent une formation obligatoire dans le cadre des ESPE sont exclu-es de cette exonération.

Jusqu'à présent l'inscription à l'ESPE était prise en charge par l'employeur car le ministère avait considéré qu'il était inconcevable que la formation professionnelle soit à la charge du stagiaire. C'est pourquoi le SNUipp avec les autres syndicats enseignants de la FSU demande d'exonérer du paiement de la CVEC tous les stagiaires enseignant-es, CPE, PsyEN qui n'ont pas à financer leur formation professionnelle obligatoire et de rembourser celles et ceux qui l'auraient déjà versée.

La rentrée dans notre département

Les représentant-es du SNUipp-FSU 93 savent bien que l'organisation de la rentrée dans le 9-3 est un vrai «tour de force» pour les services et les personnels de la DSDEN :

- 3900 collègues participant au mouvement initial,
- environ 1000 collègues sont nommés au mouvement complémentaire,
- environ 1000 stagiaires à gérer en juillet puis en août,
- plus de 500 brigades départementales à répartir dans toutes les circonscriptions,
- plus de 400 contractuels recrutés. Nous vous demandons de nous donner leur nombre, même approximatif, à ce jour dans le département.

Malgré ces opérations et dans un contexte compliqué pour l'école avec annonces ministérielles diverses et «fake news» des réseaux sociaux, la rentrée s'est déroulée dans l'ensemble correctement.

Cependant pour quelques collègues il reste des situations à revoir, nous comptons sur votre écoute pour que des solutions satisfaisantes soient trouvées.

Bilan du mouvement complémentaire

Concernant les EFS de l'année dernière de nombreux collègues avec enfant(s) ont été nommés loin de leur vœu géographique. Une réflexion doit être engagée pour les affectations au mouvement complémentaire 2019 : doit-on continuer d'affecter d'abord les titulaires puis les stagiaires ou bien comme au mouvement initial ne s'appuyer que sur le barème ?

Il y a moins de collègues non volontaires ASH nommés sur ce type de poste mais dans le même temps vous avez fait le choix, monsieur le directeur académique, de laisser des postes E vacants en ne faisant pas de nouvelle double nomination, ni de nomination à titre provisoire. Nous vous demandons de revenir sur cette position, dans l'intérêt des élèves et du fonctionnement des écoles.

Pour le mouvement complémentaire, le SNUipp-FSU 93 demande toujours qu'une phase informatique puisse être prévue pour aider le service et accélérer les réponses aux collègues. Où en sommes-nous pour cette demande ?

Certaines affectations de brigades départementales posent encore question, ces affectations sont-elles bien faites au barème ?

Exeat/ineat

Sur la liste fournie pour la CAPD nous ne voyons que 72 exeat suivis d'ineat (3 en attente d'ineat) alors que 81 collègues pouvaient partir.

Les élues du SNUipp-FSU 93 demandent que les 81 possibilités de départ soient couvertes et que des exeat soient accordés lors de cette CAPD pour permettre de compenser le différentiel de 6 exeat. Dans notre département où la mobilité est à ce point entravée, la perte de 6 possibilités de départ serait inacceptable.

Départ en stage MIN

Le BO est paru fin juin 2018, la circulaire DSDEN 93 informant les collègues fin août, avec un dossier à déposer début septembre : le calendrier imposé par le ministère est vraiment trop serré. Il est indispensable de revoir ces procédures.

Hors classe 2018

Les résultats n'ont été communiqués qu'au mois de juillet : les collègues ont-ils été prévenus par la DSDEN 93 et quand vont-ils recevoir leur arrêté de reclassement ? Pour les collègues ayant maintenu leur départ à la retraite au 01/09/2018, il faut qu'il y ait d'autres enseignants qui accèdent à la hors classe pour respecter le contingent de 358 possibilités.

Classe exceptionnelle 2018

Le SNUipp-FSU 93 vous demande de procéder à la compensation des départs à la retraite de collègues à la classe exceptionnelle. Le contingent de PE à la classe exceptionnelle au 01/09/2018 doit correspondre au total des promotions prononcées dans le département au 01/09/2017 **et** au 01/09/2018, soit 326 collègues. Il s'agit de reconstituer le contingent départemental accordé pour les campagnes 2017 et 2018 de façon à ce que la montée en charge de constitution de la classe exceptionnelle atteigne bien les 10% du corps des PE en 2023 comme le prévoit l'arrêté du 10 mai 2017 au niveau national. La DGRH a confirmé cette lecture au SNUipp-FSU. Nous vous demandons de respecter cette disposition.

Enfin pour terminer cette déclaration :

En cette année d'élections professionnelles très importantes pour la profession, le gouvernement envisage ni plus ni moins de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT. Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir

l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de certaines hiérarchies ou des erreurs toujours possibles de l'administration. Nous vous déclarons solennellement, monsieur le directeur académique, que la FSU et le SNUipp s'opposeront fermement à ce projet.

Nous vous remercions de votre attention.